

ATTESTATION de SANTE pour les MINEURS

Cette attestation remplace le certificat médical pour les personnes mineures participant à une compétition sportive selon extrait du décret du 7 mai 2021 également consultable sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486809>

Extrait du décret : Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Le questionnaire est confidentiel et ne doit pas être transmis à l'organisateur de l'évènement sportif.

L'une des personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste de la compatibilité de l'état de santé de la personne mineure en fournissant, à la place du certificat médical, l'attestation ci-dessous. Le certificat médical peut cependant remplacer cette attestation.

ATTESTATION DE SANTE et AUTORISATION PARENTALE À transmettre à l'organisateur

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Demeurant :

Et agissant en qualité de père ou de mère

☐ Je certifie avoir rempli le questionnaire de santé avec les réponses négatives aux différentes questions, avec mon enfant :

Nom :

Prénom :

Né (e) le : .../.../....

☐ Ou, je fournis un certificat médical de non contre-indication de la course à pied

En conséquence je l'autorise à participer à la course enfant correspondant à sa catégorie d'âge, le dimanche 8 février 2026 sur la plaine des sports de Mauguio

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant

Fait à : Le :

Signature :